

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Dossier contenant :

- ✓ La fiche d'information - A conserver
- ✓ La fiche de pré-inscription – A remplir
- ✓ Le mandat de prélèvement SEPA – A remplir si choix de ce règlement

A retourner au service :

- ✓ La fiche d'inscription remplie
- ✓ Une copie de toutes les pages du dernier avis d'imposition pour le calcul du tarif
- ✓ Le mandat SEPA rempli si choix de ce règlement
- ✓ Un RIB avec IBAN avec le mandat SEPA

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



Livreur :
Marine OUDOT

06.33.32.66.65

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN 10 QUESTIONS

1 - QU'EST CE QUE LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ?

C'est un service social permettant la livraison de repas froids au domicile des bénéficiaires et participe au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

2 - QUELS SONT LES CRITERES POUR EN BENEFICIER ?

- ☞ Etre habitant des communes : **Arlanc, Beurières, Chaumont le Bourg, Doranges, Dore l'Eglise, Mayres, Novacelles, St Alyre d'Arlanc, St Sauveur la Sagne, St Martin des Olmes, Marsac en Livradois, Grandrif, St Just**
- ☞ Etre âgé **d'au moins 65 ans**. Mais aussi pour les **Personnes handicapées** et/ou **victimes d'immobilisation temporaire** sur présentation **d'un certificat médical** ou **de la carte MDPH**.

3 - QUELLE EST LA FREQUENCE DE LIVRAISON ?

La livraison des repas se fait les après-midis (entre 12h30 et 18h00) les lundis, mercredis et vendredis. **Pas de livraison les jours fériés** (livraison la veille hors week end).

Pendant ces horaires de travail, le livreur est joignable sur son portable au numéro indiqué ci-dessus. **Ne pas hésiter à laisser un message avec vos noms et vos coordonnées.**

Il n'est pas obligatoire de prendre les repas tous les jours, aucune périodicité n'est imposée. Le choix des jours retenus doit être fait 2 semaines à l'avance.

Impératifs : Présence obligatoire des bénéficiaires lors des livraisons de repas. Dans le cas d'une impossibilité, il vous sera demandé de mettre à disposition du livreur **une glacière ou un sac isotherme** devant la porte avec des pains de glace (ou bouteilles d'eau glacée) placés à l'intérieur. Si ce dispositif n'est pas mis en place **le repas sera facturé et non livré.**

Attention : En période hivernale, il est conseillé de **prévoir l'achat de quelques boîtes de conserves ou plats cuisinés**, au cas où la circulation avec un véhicule léger soit compromise ou retardée de quelques heures.

Pour les personnes possédant des animaux : A l'arrivée d'une personne étrangère, les animaux peuvent la voir comme un intrus. Certains peuvent avoir des réactions agressives. Il est demandé de **faire attention afin d'éviter tout incident.**

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : **04.73.72.72.23** - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

4 - QUI FABRIQUE LES REPAS ?

Les repas sont fabriqués par les cuisines du CH d'Ambert et sont distribués froids dans des barquettes thermoscellées.

5 - QUELLE EST LA COMPOSITION DES MENUS ?

Les repas livrés comprennent 6 composants :

- Potage
- Entrée
- Viande ou poisson
- Légumes ou féculents
- Produits laitiers
- Dessert

Le pain est en supplément mais non obligatoire (0,42 €). La boisson n'est pas comprise dans la prestation.

Possibilité d'avoir des régimes alimentaires tels que :

- Diabétique
- Sans sel
- Diabétique sans sel
- Sans résidu
- Viande hachée
- Repas mixé

Les menus sont proposés une semaine à l'avance au minimum par le livreur.

6 - COMMENT CONSOMMER AU MIEUX LES REPAS ?

- ☞ Ils doivent être consommés suivant les dates limites de consommation sont indiquées sur les barquettes.
- ☞ Il est obligatoire de posséder un réfrigérateur en état de fonctionnement
- ☞ Ils doivent être réchauffés de préférence dans un four ordinaire ou micro-ondes (les barquettes sont prévues pour passer dans un four micro-ondes en perçant le film plastique qui les scelle).

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



Livreur :
Marine OUDOT

06.33.32.66.65

7 - QUEL EST LE PRIX D'UN REPAS ?

Le prix des repas varie en fonction **des revenus déclarés** :

Revenus déclarés	Pour une personne seule				
	< 835	De 836 à 1090	De 1091 à 1258	De 1259 à 1423	> 1424
<i>Fourniture du repas</i>	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €
<i>Conditionnement</i>	0,00 €	0,30 €	0,30 €	0,50 €	0,80 €
Soit le repas	6,50 €	6,80 €	6,80 €	7,00 €	7,30 €
Livraison	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

Revenus déclarés	Pour un couple				
	< 1451	De 1452 à 1754	De 1755 à 1921	De 1922 à 2134	> 2135
<i>Fourniture du repas</i>	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €
<i>Conditionnement</i>	0,00 €	0,30 €	0,30 €	0,50 €	0,80 €
Soit le repas	6,50 €	6,80 €	6,80 €	7,00 €	7,30 €
Livraison	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

- La grille des tarifs ci-dessus est applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Mode de calcul pour connaître sa tranche tarifaire :
Tous les revenus déclarés /12 (dernier avis imposition sur le revenu)

Les revenus déclarés sont :
 - Pensions, retraites et rentes (avant abattement)
 - Revenus de capitaux mobiliers
 - Revenus agricoles imposables.
 - Revenus fonciers nets
 - Plus-values de cessions immobilières
 - Bénéfices Industriels et Commerciaux professionnels nets
 - Régimes micro-industriels ou micro-entrepreneurs nets
 - Rentes Viagères à titre onéreux nets
- En cas de séparation ou de décès dans l'année, la tranche applicable est celle obtenue par l'application du coefficient de 0.72 au revenu imposable.
- Il faut savoir que la part « Conditionnement » et la « Livraison » sont **soumises au crédit d'impôt**. Une attestation fiscale sera envoyée courant le mois d'avril. La somme y figurant est à reporter sur la déclaration des revenus à la ligne **Service à la Personne, emploi à domicile**. Elle est à ajouter avec la somme d'un emploi d'une aide-ménagère si cela est le cas.

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : 04.73.72.72.23 - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



Livreur :
Marine OUDOT

06.33.32.66.65

Une copie de toutes les pages de l'avis d'imposition est demandée lors de l'inscription. Cette demande sera formulée tous les ans afin de mettre à jour la tarification. **En l'absence de ce justificatif, la collectivité appliquera le tarif maximum. En cas de retard, une régularisation pourra être effectuée selon le montant du tarif.**

8 - COMMENT REGLER SES REPAS ?

Le paiement des repas s'effectue tous les mois à terme échu. La facture est envoyée au domicile du payeur. Le règlement peut être effectué par :

- ☞ Chèque bancaire retourné au Trésor Public d'Ambert
- ☞ Virement bancaire (l'IBAN du Trésor Public d'Ambert figure sur la facture)
- ☞ Carte bancaire au Trésor Public d'Ambert ou en points de paiement de proximité*
- ☞ Espèce dans la limite de 300€00 au Trésor Public d'Ambert ou en points de paiement de proximité *
- ☞ Prélèvement SEPA

* Pour connaître le point de paiement de proximité le plus proche : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Tous repas commandés sont dû sauf si l'annulation intervient une semaine avant la livraison prévue.

9 - COMMENT S'INSCRIRE A CE SERVICE ?

Pour s'inscrire, vous pouvez contacter l'agent administratif **Christelle BENOIT** au **04.73.82.70.74** ou le responsable du service **Frédéric LEGER** au **04.73.72.72.23**

Les inscriptions et les modifications éventuelles (changement de jours – changement de régime alimentaire...) doivent être impérativement demandées une semaine à l'avance pour des raisons d'organisation.

10 - COMMENT ANNULER UN REPAS ?

Pour annuler un repas en cas d'hospitalisation ou d'imprévu, il faut informer le service dès que possible et communiquer la date du retour à domicile, l'idéal étant au minimum 72h avant la date de retour.

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : **04.73.72.72.23** - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



Livreur :
Marine OUDOT

06.33.32.66.65

NUMEROS UTILES

(Lignes directes)

<u>Livreur :</u>	Marine OUDOT	06.33.32.66.65
Responsable service portage de repas:	Frédéric LEGER	04.73.72.72.23
Agent administratif portage de repas :	Christelle BENOIT	04.73.82.70.74

CONSEILS POUR RECHAUFFER AU MIEUX VOS ALIMENTS AU FOUR MICRO-ONDES :

1. Ne pas chauffer **TROP FORT** : régler la puissance de votre appareil.
2. Ne pas chauffer **TROP LONGTEMPS** : quelques minutes suffisent.
3. Dans la mesure du possible, ne pas chauffer **LA VIANDE EN MEME TEMPS QUE LES LEGUMES** : il faut moins de temps pour chauffer la viande ; si vous la chauffez trop longtemps, elle se dessèche et devient dure.
4. **Ne pas mettre les œufs au micro-onde**, ils explosent et peuvent vous brûler.
5. Faire des **TROUS DANS LE FILM EN PLASTIQUE** qui est sur vos barquettes avant de mettre vos aliments au four micro-ondes.

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : 04.73.72.72.23 - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC

Livreur :
Marine OUDOT

06.33.32.66.65

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : **04.73.72.72.23** - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



FICHE DE PRE INSCRIPTION

Livreur :

Marine OUDOT – 06.33.32.66.65

Cadre réservé à l'administration

Secteur : Arlanc

Tournée :

N° :

Facturation : Personne seule Couple

Inscription effectuée par :

1/4 – IDENTITE

Monsieur

Madame

Nom : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Prénoms : _____

Nom de Jeune fille : _____

Né le : _____

Née le : _____

A : _____ Dép. : _____

A : _____ Dép. : _____

Num. Séc. Soc./MSA **1** _____

Num. Séc. Soc./ MSA **2** _____

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone mobile : _____

E-mail : _____

Code boitier à clés ou interphone :

Itinéraire : _____

Situation de famille :

Célibataire

Concubinage

Pacsé(e)s, Marié(e)s

Veuf/veuve *

Divorcé(e), Séparé(e), Rupture pacse *

* En cas de changement récent, Veuillez le notifier : _____

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : 04.73.72.72.23 - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



FICHE DE PRE INSCRIPTION

2/4 – COORDONNEES DES PERSONNES PROCHES A JOINDRE :

Proche 1 : Nom : _____ Amis/voisin ou Lien de parenté : _____ Mail : _____	Adresse : _____ _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Proche 2 : Nom : _____ Amis/voisin ou Lien de parenté : _____ Mail : _____	Adresse : _____ _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Service d'aide à domicile : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui : Nom : _____ Intervenant : _____ Mail : _____	Adresse : _____ _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Service de soins à domicile : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui : (cabinet infirmier, SSIAD...) Nom : _____ Intervenant : _____ Mail : _____	Adresse : _____ _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Médecin traitant : Nom : _____ Mail : _____	Adresse : _____ _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Tuteur/Curateur : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui : Nom : _____ Mail : _____	Adresse : _____ _____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : 04.73.72.72.23 - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ARLANC



FICHE DE PRE INSCRIPTION

3/4 – COMMANDE

Demande son inscription au service de portage de repas à domicile à compter du _____

Inscription demandée le _____ par Mr/Mme _____

Lien avec la personne : Parents/amis Organisme Assistant(e) Social(e) autres : _____

Moyens : par téléphone au CIAS par mail Téléphone : _____

REPAS :

Jours de livraison souhaités : LUNDI MERCREDI VENDREDI

Nombres de repas livrés :

Pains :

Nombre de repas servis par semaine : _____

REGIME PARTICULIER : Diabétique Sans Sel Diabétique sans sel
 Viande hachée Repas mixé Repas sans résidu
 Autres : _____

ALLERGIES ALIMENTAIRES : oui - non

Si oui, à quels aliments : _____

ALIMENTS A EVITER : oui - non

Si oui, à quels aliments : _____

ADRESSE DE FACTURATION : Usager
 Famille : _____
 Tuteur/Curateur : _____
 Autre : _____

Est-ce que l'utilisateur a une pathologie importante pouvant influencer sur le service : Oui Non

Souhaitez-vous en faire part ? _____

Service Portage de Repas – Frédéric LEGER

Mairie Annexe, Bd Henri IV, 63600 AMBERT - tél. : 04.73.72.72.23 - Mail : frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr

4/4 – ENGAGEMENTS :

Pièces à remettre lors de l'inscription :

- Cette fiche remplie
- Copie de toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non-impositions. **En l'absence de ce justificatif, la collectivité appliquera le tarif maximum. En cas de retard, une régularisation pourra être effectuée selon le montant du tarif.**
- Mandat de prélèvement SEPA avec RIB en cas de règlement par prélèvement
- Extrait de décision du juge des tutelles si c'est le cas

Je prends note :

Paiement des repas tous les mois à terme échu par chèque bancaire au Trésor Public, par virement bancaire (l'IBAN du Trésor Public figure sur la facture) ou à la Trésorerie d'Ambert par Carte Bancaire ou en espèce dans la limite de 300€00. Possibilité de bénéficier du règlement par prélèvement SEPA en demandant le formulaire prévu à cet effet.

En cas d'hospitalisation d'un usager : informer le livreur ou la responsable de service dès que possible et communiquer la date du retour à domicile, l'idéal étant au minimum 72h avant la date de retour.

En cas d'annulation pure et simple : Tous repas commandés sont dû sauf si l'annulation intervient une semaine avant la livraison prévue.

Présence obligatoire des bénéficiaires lors des livraisons de repas. Dans le cas contraire, mettre à disposition une glacière un sac isotherme avec des pains de glace à l'extérieur. Si ce dispositif n'est pas mis en place le repas ne sera pas livré mais sera facturé.

Posséder un réfrigérateur en bon état de marche pour conserver les repas livrés. La température de celui-ci sera vérifiée à la 1ère livraison.

A, le
Signature du demandeur

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Portage de repas

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR55ZZZ807612

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

**Communauté de Communes
Ambert Livradois Forez**

15 avenue du 11 Novembre

63600 AMBERT

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Prélèvement mensuel (le 5 du mois)

Signé à :

Le : / /

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.